Docusign Envelope ID: 71639E73-5E10-4EBC-93D0-B2FDE3F6F1F4

ABOD

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 8 000 €uros

Siège Social : 12 Rue Édouard Vaillant
92300 Levallois-Perret

R.C.S. NANTERRE 490 109 444

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix mars à seize heures.

Les Associés de la Société " **ABOD** " Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 €uros, divisé en 80 parts de 100 €uros chacune, se sont réunis au Siège Social sur convocation du Gérant.

SONT PRESENTES :

Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS, Propriétaire de Dix parts sociales, ci	10 parts
Madame Aurélie BONHOMME, Propriétaire de Soixante-dix parts sociales, ci	70 parts
Soit au total cent parts sociales	80 parts

Représentant la totalité du Capital social.

L'Assemblée est présidée par **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS**, Gérante.

Madame la Présidente déclare que la totalité du Capital Social étant présente ou représentée, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 12 Rue Édouard Vaillant 92300 Levallois-Perret au 120 Rue Jean Jaurès 92300 Levallois-Perret.

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: 71639E73-5E10-4EBC-93D0-B2FDE3F6F1F4

En conséquence, l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs conférés.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées.
- Un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
  et refonte desdits statuts dans toutes leurs dispositions.
- Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les Associés.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à compter du 10 Mars 2025 au :

120 Rue Jean Jaurès
92300 Levallois-Perret

Il peut être transféré partout ailleurs par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe JB

Paraphe AB

Docusign Envelope ID: 71639E73-5E10-4EBC-93D0-B2FDE3F6F1F4

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Gérant avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés

Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS
Gérante

Signé par :
Joëlle BONHOMME
26319220D8B0482...

Madame Aurélie BONHOMME

Signé par :
Aurélie BONHOMME
46CB7B548890458...